



Demission lors d'un congé parental

Par **beuve_old**, le **06/12/2007** à **10:24**

je suis actuellement en congé parental et ce jusqu'à septembre 2008; mais je viens de trouver un emploi donc je souhaite démissionner de mon emploi et j'aimerais savoir si je dois effectuer un préavis ou envoyer ma lettre de démission un mois avant de prendre mon nouvel emploi
merci

Par **mathis666_old**, le **07/12/2007** à **02:10**

Dans tout les cas vous avez l'obligation d'effectuer votre préavis et informer auparavant votre employeur de votre intention de démissionner.

Cordialement